

RAPPORT ANNUEL 2003-2004



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	11
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004.....	13
3.	LA STRUCTURE DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS...	13
4.	L'ORGANISATION	14
4.1	SES MEMBRES.....	14
4.2	SES ADMINISTRATEURS.....	16
4.3	SES CONSEILS ET COMITÉS.....	17
4.3.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	17
4.3.2	LE CONSEIL EXÉCUTIF	19
4.3.3	LE COMITÉ EXPERT.....	20
4.3.4	LE COMITÉ TECHNIQUE	20
4.3.5	LES COMITÉS <i>AD HOC</i>	20
4.4	SON PERSONNEL	21
4.5	SON TERRITOIRE.....	22
5.	RÉALISATIONS	23
5.1	CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	23
5.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES.....	25
5.3	VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER	26
5.3.1	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS.....	26
5.3.2	PROJET D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES (ERABLIÈRE ROUGE). 27	
5.4	VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	29
5.5	MISE À JOUR DU COUVERT FORESTIER PAR TÉLÉDÉTECTION	30
5.6	TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES.....	30
5.7	PROJET DE KYOTO.....	30
5.8	SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	30
6.	PLAN D' ACTIONS 2004-2005	31
7.	RAPPORT FINANCIER 2003-2004.....	33



Agence Forestière des Bois-Francs

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

À TOUS LES MEMBRES DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence forestière des Bois-Francs qui aura lieu le :

**14 juin 2004 à 19h00
Salle du conseil de la MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville
(819) 477-2230**

Ordre du jour

1. Inscription des membres et des participants
2. Ouverture de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2003
6. Message du président
7. Rapport d'activités 2003-2004
8. Bilan financier 2003-2004
9. Élection aux postes d'administrateurs et de substituts sortants
10. Nomination d'un vérificateur
11. Période de questions
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

Nous comptons sur votre présence et vous prions de croire en notre considération la plus distinguée.

Guy Larochelle, ing. f.
Secrétaire
Le 20 mai 2004

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale 2002-2003 de l'Agence forestière des Bois-Francs tenue le 11 juin 2003 à 19h00 au Manoir du Lac William à St-Ferdinand-d'Halifax.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants le monde municipal :

M.R.C. de Nicolet-Yamaska
M.R.C. de l'Érable
M.R.C. de Drummond

M. Pierre Gaudet
M. Bertrand Fortier
M. Bernard P. Boudreau
M. Jacques Joyal

Représentants les producteurs forestiers :

O.G.C. Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.

Groupement forestier Nicolet-Yamaska inc.

Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc.

M. Gaston Martineau
M. Robert Blais
M. Réjean Benoit
M. Gilles Boissonneault
M. Serge Chartrand
M. Daniel Bédard
M. Jean-Pierre Lefebvre
M. Pierre-Yves Germain
M. Pierre Luneau
M. André Chainey
M. Hugues Lapierre

S.P.B. Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec

Syndicat des producteurs de bois région de Québec

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

M. Gaston Roy
M. Marcel Boilard
M. Gilles Marchand
M. Ghislain Leblond
M. Denis Villeneuve
M. Claude Breton
M. Raymond Thibeault

Représentants les industries de transformation du bois :

Domtar inc.
Vexco

AD Bois inc.
Spruce Falls

M. Jacques Bray
M. Jocelyn Champagne
M. Jean-Luc Vigneault
M. Patrick Boutin
M. Denis Deshaies

Représentant du Ministre :

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

M. Michel Champagne

Autre : Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires forestiers
Exfor VM inc.

M. Claude Bergeron
M. Jean-Claude Béliveau
M. Camil Vigneault

Aussi présents : M. François Lemire, vérificateur comptable
M. Stéphane LeBel, directeur général
Mme Céline Brault, adjointe administrative
Mme Julie Dubois, ingénieure forestière de soutien

1- INSCRIPTION DES MEMBRES ET DES PARTICIPANTS

Tous les membres et les participants se sont inscrits dès leur arrivée. Une copie du rapport d'activités de l'Agence pour l'exercice 2002-2003 leur est remise comme document de support pour l'assemblée.

2- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après avoir constaté le quorum, M. Pierre Gaudet déclare l'assemblée ouverte à 19h15. Le président, M. Pierre Gaudet, souhaite la plus chaleureuse des bienvenues à tous les participants.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation avait été transmis dans les délais prescrits, soit 20 jours avant la tenue de ladite assemblée.

AG03-01 Sur proposition de M. Gilles Boissonneault, dûment appuyée par M. Marcel Boilard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'avis de convocation tel que présenté.

4- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gaudet demande à ce que l'assemblée procède à l'examen des états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2003 après la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale 2001-2002 afin de libérer plus rapidement, M. François Lemire, représentant de la firme ayant procédé à la vérification comptable des états financiers de l'Agence.

AG03-02 Sur proposition de M. Gaston Roy, dûment appuyée par M. Raymond Thibeault, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en conservant l'item Varia ouvert :

- 1- Inscription des membres et des participants
- 2- Ouverture de l'assemblée
- 3- Lecture et adoption de l'avis de convocation
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2002
- 6- Message du président
- 7- Bilan financier 2002-2003
- 8- Rapport d'activités 2002-2003
- 9- Élection aux postes d'administrateurs et de substituts sortants
- 10- Nomination d'un vérificateur
- 11- Période de questions
- 12- Varia
- 13- Levée de l'assemblée.

5- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2002

AG03-03 Sur proposition de M. Bernard P. Boudreau, dûment appuyée par M. Robert Blais, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 juin 2002.

6- MESSAGE DU PRÉSIDENT

Monsieur Pierre Gaudet fait la lecture de son message inséré dans le rapport annuel 2002-2003.

7- BILAN FINANCIER 2002-2003

M. Pierre Gaudet introduit le vérificateur comptable M. François Lemire. Le bilan financier 2002-2003 a été préalablement soumis au conseil d'administration et celui-ci le considère conforme aux orientations de l'Agence.

M. François Lemire fait la présentation des états financiers en expliquant les écarts en rapport avec l'exercice antérieur. Quelques précisions sont demandées, notamment sur les revenus de Rexforêt, les Volets II, les frais d'honoraires professionnels, les actifs nets et sur l'encaisse à l'exercice clos au 31 mars 2003.

AG03-04 Sur proposition de M. Jacques Joyal, dûment appuyée par M. Gilles Boissonneault, IL EST RÉSOLU d'adopter le bilan financier 2002-2003 tel que présenté par le vérificateur M. François Lemire.

8- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2002-2003

M. Stéphane LeBel fait une lecture résumée du rapport d'activités 2002-2003.

M. Raymond Thibeault souligne que l'on ne retrouve nulle part la contribution des propriétaires à l'aménagement de leur boisé et aimerait qu'à l'avenir celle-ci soit considérée dans le rapport d'activités.

M. Pierre Luneau s'informe des budgets attribués et des réalisations par MRC. M. Gaudet signale que l'Agence s'était engagée à respecter l'historique par MRC et qu'elle analysera sous peu la pertinence de continuer dans ce sens.

M. Claude Bergeron souligne les inconvénients de l'accréditation des grands propriétaires diminuant ainsi l'aide financière disponible pour les autres propriétaires. Des questions sur ces accréditations sont posées. M. Gaudet explique aux membres les raisons qui ont justifié cette décision du Conseil d'administration.

M. Gaston Roy remarque l'écart important entre les superficies martelées financées par les programmes verglas et les coupes de récupération exécutées par les propriétaires. M. Gaudet convient de cette faiblesse du programme verglas.

M. Robert Blais demande s'il y a eu des développements suite au Plan de protection et de mise en valeur présenté au Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. M. Gaudet indique qu'aucune aide financière supplémentaire n'a été accordée dans ce sens. Le sommet sur la forêt privée prévu en mars dernier a été reporté à une date ultérieure suite à l'annonce des élections provinciales.

M. Claude Bergeron s'inquiète de l'avenir du programme d'aménagement de la forêt privée. Des travaux sont déjà exécutés et des fortes sommes sont investies alors qu'aucun engagement n'est encore venu du gouvernement du Québec. Il félicite l'Agence qui a pu obtenir un budget spécial afin d'exécuter des travaux innovateurs et souhaite que des développements soient faits dans ce sens afin d'obtenir des nouveaux budgets.

M. Hugues Lapierre parle des inconvénients suite à la décision de l'Agence de permettre au producteur forestier de recevoir directement l'aide financière du programme d'aménagement de la forêt privée. Il indique les problèmes administratifs de ce procédé ainsi que les risques de ne pas recevoir du propriétaire le paiement de l'aide technique apportée. M. Pierre Gaudet accepte que des chèques conjoints soient émis pour certains cas spéciaux.

M. Raymond Thibeault souligne son accord avec l'émission des chèques au producteur forestier qui se sent ainsi mieux impliquer dans l'aménagement de son boisé.

M. Pierre Luneau constate que l'Agence a produit un mémoire pour les audiences publiques sur le développement durable en production porcine et désire en obtenir une copie.

M. Raymond Thibeault s'informe de l'implication de l'Agence dans l'application des règlements de contrôle intérimaire des MRC. Si un employé de l'Agence s'aperçoit du non-respect du règlement, doit-il informer la MRC ? M. Gaudet explique que le rôle des employés de l'Agence n'est pas de voir à l'application du règlement mais si celle-ci constate par hasard une faute, elle doit le signaler à la MRC concernée.

Aucune autre question n'est posée et aucun autre commentaire n'est formulé.

AG03-05 Sur proposition de M. Raymond Thibeault, dûment appuyée par M. Robert Blais, IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport d'activités 2002-2003 tel que présenté.

9- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET SUBSTITUTS SORTANTS

AG03-06 Sur proposition de M. Bertrand Fortier, dûment appuyée par M. Serge Chartrand, IL EST RÉSOLU que les mandats d'administrateurs représentant les industries de transformation du bois, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Jacques Bray	Vacant	(terme 2005)
M. Jocelyn Champagne	Vacant	(terme 2005)
M. Denis Deshaies	Vacant	(terme 2004)
M. Patrick Boutin	Vacant	(terme 2004)

AG03-07 Sur proposition de M. Pierre Luneau, dûment appuyée par M. Serge Chartrand, IL EST RÉSOLU que les mandats d'administrateurs représentant les OGC, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Pierre-Yves Germain	Vacant	(terme 2005)
M. Gaston Martineau	Vacant	(terme 2004)

AG03-08 Sur proposition de M. Claude Breton, dûment appuyée par M. Gilles Boissonneault, IL EST RÉSOLU que les mandats d'administrateurs représentant le Syndicat de producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Denis Villeneuve	Vacant	(terme 2005)
M. Marcel Boilard	Vacant	(terme 2004)

AG03-09 Sur proposition de M. Jacques Joyal, dûment appuyée par M. Daniel Bédard, IL EST RÉSOLU que les mandats d'administrateurs représentant les MRC et municipalités, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Bertrand Fortier	Vacant	(terme 2005)
M. François Marcotte	Vacant	(terme 2005)
M. Pierre Gaudet	Vacant	(terme 2004)
M. Bernard P. Boudreau	M. Jacques Joyal	(terme 2004)

10- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

L'Agence a procédé en mai 2001 à un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) firmes de comptables afin qu'elles offrent leurs services comme vérificateurs. L'appel d'offres devait inclure une proposition pour un (1) an ou sur trois (3) ans. La firme Lemire, Lemire, c.a. a été retenue pour l'option de 3 ans à reconfirmer à chaque année par l'assemblée générale.

AG03-10 Sur proposition de M. Denis Villeneuve, dûment appuyée par M. Jocelyn Champagne, IL EST RÉSOLU de reconfirmer la firme Lemire, Lemire comptables agréés pour la troisième année.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ayant toutes été posées suite à la lecture du rapport d'activités 2002-2003, l'assemblée peut continuer à poursuivre l'ordre du jour.

12- VARIA

M. Pierre Gaudet remercie les partenaires et les employés de l'Agence pour leur soutien et leur collaboration.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

AG03-11 Sur proposition de M. Bertrand Fortier, dûment appuyée par Jacques Bray, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h00.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du procès-verbal de la septième assemblée générale de l'Agence forestière des Bois-Francis.

Le _____ 2004

1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Pour la 8^e année, j'ai le plaisir de vous adresser ce message qui a pour objectif de faire une rétrospective de l'année 2003-2004 et de suggérer des pistes pour l'année à venir.

Premièrement, il faut souligner que le calme est revenu suite à la crise que nous avons connue avec la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond. C'est maintenant du passé et actuellement les relations sont rétablies et le climat de travail est serein.

L'arrivée d'un nouveau directeur général à l'Agence depuis septembre nous permet d'assurer la continuité tout en consolidant notre démarche de mise en valeur de la forêt privée sur notre territoire. À ce chapitre, je voudrais préciser que le rôle des partenaires se précise davantage et qu'il est maintenant plus facile d'espérer apporter des correctifs pour rendre la livraison des programmes plus efficiente.

Lors d'une visite de travaux sylvicoles organisée l'automne dernier, les administrateurs et le personnel de l'Agence ont pu se rendre compte qu'il serait possible, dans le cadre actuel, d'améliorer encore notre capacité de faire mieux forestièrement parlant. À cet effet, des démarches seront entreprises avec les agents de livraison dans le but de bonifier les façons de faire.

Au cours du printemps dernier, l'Agence a rencontré individuellement tous les agents de livraison afin de faire le point sur les éléments à améliorer dans la livraison du programme d'aide. J'ai été très heureux de constater qu'il y a de part et d'autres une réelle volonté de bâtir. Cela cadre bien dans la démarche d'amélioration continue de l'Agence.

Le présent rapport nous montre la situation de l'Agence à tous les points de vue. Notre équipe de permanence a livré la marchandise, merci de votre collaboration.

L'année 2004-2005 sera plus difficile puisque la coupure budgétaire du gouvernement du Québec réduira notre capacité financière de près de 300 000 \$ en plus de la diminution de la livraison de bois aux usines de transformation d'une valeur d'environ 100 000 \$ depuis 2003-2004.

Nous prenons les mesures nécessaires pour sauver les meubles et offrir le meilleur service possible tenant compte des circonstances. Une révision du budget de fonctionnement de l'Agence a été effectuée.

Toutefois, nous devons revoir notre programme pour la préparation de terrain et la plantation car il faut protéger le capital investi dans les plantations existantes. Maintenir le niveau de reboisement avec les réductions budgétaires que l'on connaît serait suicidaire dans un contexte où nous nous devons de mener les plantations à un stage qui leur permet de croître librement.

Malgré tout, nous allons continuer notre travail pour corriger cette situation car il m'apparaît plutôt inéquitable de couper le financement dans la forêt privée et d'augmenter celui de la forêt publique.

L'année qui vient en sera une de consolidation, de priorisation et d'orientation. Comment pourrions-nous connaître la position de l'État quant à l'avenir à long terme de la forêt privée ?

Devra t'il y avoir de nouvelles sources de financement ? Voici donc quelques pistes de réflexion qui sont stimulantes dans la mesure où nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer, moi j'y crois toujours.

En terminant, un remerciement aux administrateurs pour leur collaboration.

Encore une fois, forgeons notre avenir !

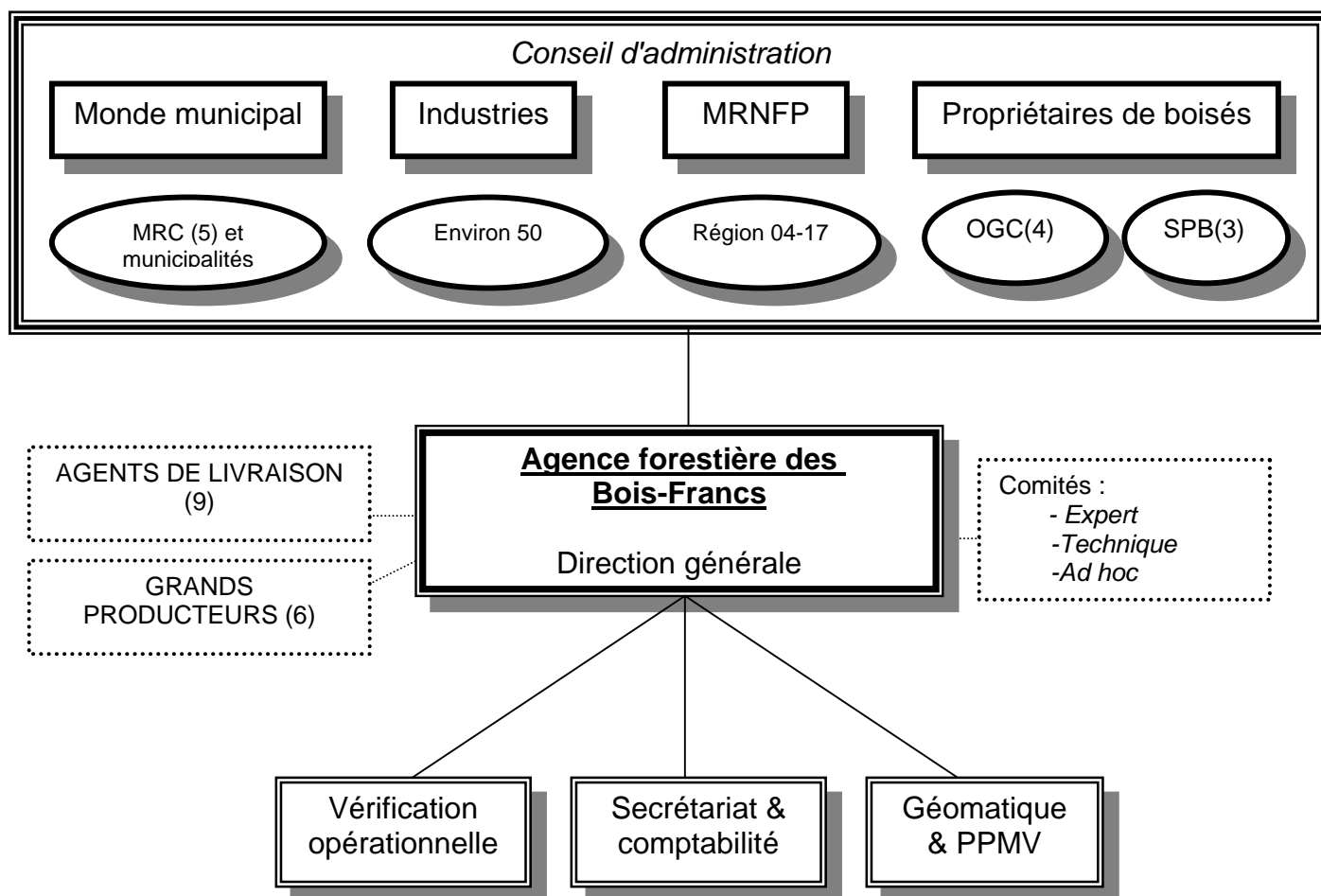


2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

L'Agence forestière des Bois-Francis vous présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2003-2004. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. L'Agence complète ainsi sa huitième année d'opération depuis sa création en 1996.

Les dossiers ayant mobilisé l'essentiel des ressources de l'Agence au cours de la dernière année sont : la gestion du programme régulier et la gestion du programme innovateur des forêts feuillues (érable rouge). Accessoirement sont venus se greffer une multitude de dossiers comme la réflexion sur le partage des budgets entre les Agents de livraison, le partage d'aide financière entre les propriétaires, la participation aux travaux de quelques Tables sectorielles et les Comités de gestion des bassins versants. S'ajoute une foule d'autres activités plus mineures mais incontournables du fait de l'existence même de l'Agence, et des attentes de toutes natures que cela crée chez plusieurs partenaires ou intervenants externes à la structure. L'Agence devient de plus en plus un organisme de référence en matière de foresterie à l'échelle régionale.

3. LA STRUCTURE DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCIS



4. L'ORGANISATION

4.1 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence forestière des Bois-Francs : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence : toute **personne morale** ou **organisme** oeuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, les industriels des pâtes et papiers, l'industrie des panneaux, déroulage, etc.

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Peut être admis : toute personne ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence et ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de l'Agence. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au Conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Cependant, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2004 sont :

**Dans la catégorie : Les municipalités
Organismes**

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

**Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du
bois**

Organismes

Domtar Inc.	Pâtes et papiers
Gérard Crête et Fils	Sciage
Spruce Falls	Panneaux
Vexco inc.	Sciage
Commonwealth Plywood inc.	Déroulage
A.D. Bois	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes

Sous-catégorie

Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

Les membres associés en date du 31 mars 2004 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison
Cambium Aménagement forestier inc.	Agent de livraison
Proformen inc.	Agent de livraison

4.2 SES ADMINISTRATEURS

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre, le milieu municipal, les propriétaires de boisé et le milieu industriel.

Durant l'exercice 2003-2004, les administrateurs en fonction ont été :

<i>Groupes</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Organisme</i>	<i>Mandat</i>
<i>Ministre</i>	Michel Champagne	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs	
	Antoine Monfet		
<i>Monde municipal</i>	Bernard P. Boudreau	MRC de Drummond	2002-2004
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2003-2005
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2002-2004
	Francois Marcotte	MRC d'Arthabaska	2003-2005
<i>Industrie</i>	Patrick Boutin (1)	Commonwealth Plywood & A.D. Bois	2002-2004
	Jacques Bray	Domtar inc.	2003-2005
	Jocelyn Champagne	Vexco inc.	2003-2005
	Denis Deshaies	Spruce Falls	2002-2004
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2003-2005
	Gaston Martineau	Groupement forestier Lotbinière-Mégantic	2002-2004
<i>Propriétaire (spb)</i>	Marcel Boilard	SPB Centre-du-Québec	2002-2004
	Denis Villeneuve	SPB Région de Québec	2003-2005

(1) Le siège est vacant depuis septembre 2003

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions et étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.

4.3 SES CONSEILS ET COMITÉS

4.3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Conseil exécutif
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Élection des officiers
- Acceptation des administrateurs en cours de mandat
- Suivi des événements en cours
- Suivi des statistiques administratives
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Processus de remplacement du directeur général
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires

DÉCISION

- Adoption du budget administratif 2003-2004
- Adoption du budget d'aménagement et répartition par Agent de livraison 2003-2004
- Adoption de la grille de taux et des ajustements normatifs 2003-2004
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNFP pour le premier versement, le deuxième versement et le troisième versement
- Adoption de la décision de laisser le choix au propriétaire de désigner le bénéficiaire de l'aide financière (lui-même ou l'agent de livraison)
- Nomination d'un représentant de l'AFBF sur le Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC)
- Adoption de la modification de la politique d'accréditation des agents de livraison
- Adoption d'une version révisée du protocole d'entente avec les agents de livraison
- Adoption d'une version révisée du protocole d'entente avec les grands propriétaires
- Adoption de l'application de l'article 6.3 du protocole d'entente pour un agent de livraison et de porter ce dossier à l'attention du syndic de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Adoption de l'embauche d'un nouveau directeur général
- Adoption d'une mesure disciplinaire vis-à-vis un agent de livraison
- Adoption d'une redistribution non-récurrente du budget d'aménagement par agent de livraison
- Adoption d'une version révisée du bulletin de vérification opérationnelle
- Adoption d'un amendement à une résolution concernant l'interprétation du bulletin de vérification opérationnelle
- Adoption d'entamer les procédures visant le remboursement de travaux de préparation de terrain n'ayant pas fait l'objet d'un reboisement auprès d'un propriétaire
- Adoption d'une résolution autorisant le prélèvement automatique de la Société canadienne des postes suite à des changements administratifs
- Adoption du projet volet II – Bilan des interventions historiques dans la région Centre-du-Québec
- Adoption de diffusion des données transmises dans le cadre des contrats réalisés en 2003 par rapport au protocole de Kyoto

DISCUSSION

- Objectifs de reboisement pluriannuel de 2004 à 2009
- Date de l'assemblée générale annuelle fixée au 11 juin 2003
- Révision du contrat d'accréditation des agents de livraison
- Appel d'offre de consolidation d'un agent de livraison si obtention de budgets supplémentaires
- Respect de la possibilité forestière
- Transfert de connaissances 2003-2004
- Problématique d'aménagement forestier dans la MRC de Nicolet-Yamaska
- Programme d'aménagement forestier versus Commission de protection du territoire agricole
- Usine de transformation du bois Mobilier Rustique (Beauce)
- Sondage sur le fonctionnement des Agences
- Siège d'un agent de livraison indépendant au Comité-Expert
- Résultats de la vérification opérationnelle 2001 et 2002 et la moyenne des deux années
- Arrêt temporaire des activités d'un agent de livraison
- Politique de partage d'aide financière entre les propriétaires
- Renouvellement de contrat avec les MRC d'Arthabaska et de Drummond
- Demande d'appui CERFCHASSE
- Budget 2004-2005
- Bulletin de la vérification opérationnelle 2001, 2002, 2003
- Mise à jour des normes
- Mise à jour des taux
- Procédure en cas de conflit d'intérêt
- Visite terrain de 7 novembre 2003
- Protocoles d'entente avec les agents de livraison 2004-2005
- Demande d'accréditation
- Rencontre politique des Agents de livraison
- Bulletin de la vérification opérationnelle 2004-2005
- Fonctionnement du programme volet II 2004-2005

INFORMATION

- Confirmation de retrait du MRNFP de la VO concernant le drainage et la voirie forestière
- Remboursement de destruction de travaux par un propriétaire
- Plaintes des propriétaires
- Démission d'un administrateur ne travaillant plus pour l'usine de transformation de bois
- Suivi de l'arrêt temporaire des activités d'un agent de livraison
- Fonctionnement du bulletin de vérification opérationnelle
- Suivi de la vérification opérationnelle 2003
- Suivi du projet Volet II – Mise à jour du couvert forestier par télédétection
- Suivi du projet de transfert de données géomatiques
- Suivi de la plainte au syndic de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
- Réunion des présidents et directeurs généraux des Agences
- Comptes rendus des réunions du Comité de suivi du Sommet (CSS)

VARIA

- Bureau local du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs situé à Victoriaville
- Transfert de données relatives au projet de géomatization
- Plants forestiers 25-200
- Projet de plantation de feuillus
- Rencontre avec le whip Yvon Vallières

<i>Tableau de présence des administrateurs aux séances du conseil d'administration</i>		
REPRÉSENTANT	Présence	Taux
Michel Champagne	4	57%
Antoine Monfét	6	86%
MINISTRE	10	71%
Bernard P Boudreau	3	43%
Bertrand Fortier	7	100%
Pierre Gaudet	6	100%
François Marcotte	4	86%
MONDE MUNICIPAL	20	71%
Patrick Boutin (siège vacant à compter de septembre 2003)	4	57%
Jacques Bray	7	100%
Jocelyn Champagne	7	100%
Denis Deshaies	2	29%
INDUSTRIES	20	71%
Marcel Boilard	7	100%
Serge Chartrand (Entre 1 ^{er} avril 2003 et AGA)	2	29%
Pierre-Yves Germain (Entre AGA et 31 mars 2004)	4	86%
Gaston Martineau	7	100%
Denis Villeneuve	5	71%
PROPRIÉTAIRES DE BOISÉ	25	89%

4.3.2 LE CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du Conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Ministre</i>	Michel Champagne	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	Jocelyn Champagne	Vexco inc.
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Serge Chartrand (entre le 1 ^{er} avril 2003 et AGA)	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Pierre-Yves Germain (entre AGA et 31 mars 2004)	Société sylvicole Arthabaska-Drummond
<i>Propriétaire (spb)</i>	Marcel Boilard	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Les membres du Conseil exécutif se sont réunis à huit (8) occasions.

4.3.3 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité Expert sont mandatés par le Conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison du programme. Les membres du comité qui ont participé aux rencontres sont :

GROUPE	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Ministre</i>	Pierre Jean	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier	MRC Érables
	Pierre Gaudet	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	Denis Deshaies	Spruce Falls
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Réjean Benoit	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
	Gaston Martineau	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic
<i>Propriétaire (spb)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
<i>Agent de livraison indépendant</i>	Steve Paris	Cambium Aménagement forestier

Les membres du Comité expert se sont réunis à trois (3) occasions.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité :

- Sentiers de débardage
- Drainage forestier
- Projet expérimental avec Mycoforestis (projet non retenu)
- Scénarios de bulletins de vérification opérationnelle
- Exigences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et dossiers à transmettre par l'Agence
- Aménagement des cédrières
- Budget d'aménagement dans la MRC Nicolet-Yamaska
- Mise à jour des normes administratives et techniques pour 2004-2005

4.3.4 LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique a pour but d'étudier et de donner des avis au comité expert sur des sujets précis ou sur l'application des programmes d'aide de l'agence. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, il est mis en place à titre consultatif seulement. Les membres du comité technique sont des représentants des Agents de livraison. Les membres du Comité technique n'ont pas eu à se réunir cette année.

4.3.5 LES COMITÉS AD HOC

Durant l'année, le conseil d'administration peut donner à des comités ad hoc des mandats spécifiques afin de faire un premier travail de défrichage et de recommandations sur les sujets dont il est saisi. Aucun dossier n'a été étudié cette année par un comité ad hoc.

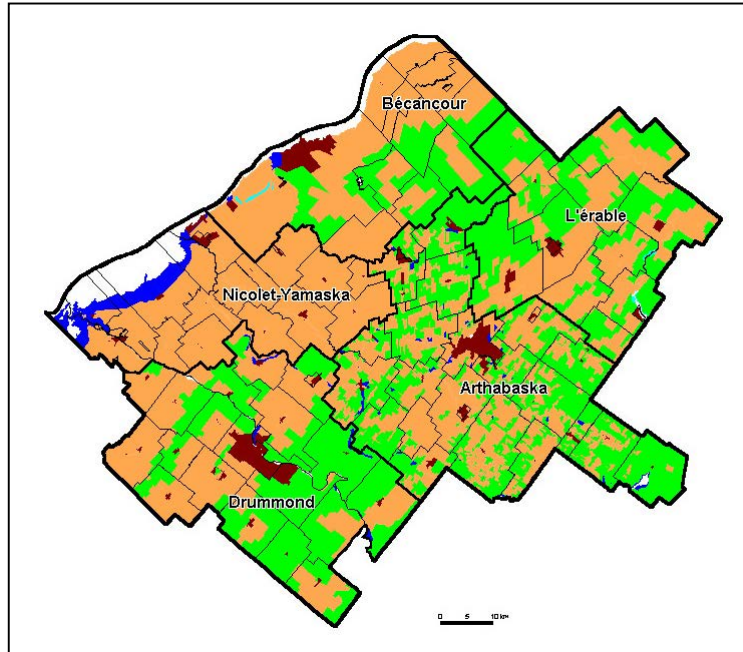
4.4 SON PERSONNEL

Administration et gestion courantes :

Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général (7 mois) (septembre 2003 à mars 2004) Gestion du programme d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence
Stéphane Lebel, ing. f.	Directeur général (4 mois) (avril à juillet 2003) Gestion du programme d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence
Céline Brault	Adjointe administrative (12 mois) Gestion comptable Système de gestion des forêts privées Système de gestion des informations des Agences Soutien administratif Service à la clientèle Secrétariat
Steve Garneau	Technicien forestier (12 mois) Vérification opérationnelle programme régulier Collaborateur au journal Forum Support aux agents de livraison Mise à niveau des normes
Julie Dubois, ing. f.,	Ingénieure en foresterie de soutien (9 mois) Géomatique PPMV Soutien aux MRC d'Arthabaska et de Drummond (RCI) Projet Kyoto

4.5 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 224 000 personnes. Celle-ci est répartie en 84 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha sont boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- Composition : 60% en forêts feuillues, 27% en forêts mixtes et 8% en forêts résineuses
- 75% des forêts sont au stade jeune et 16% en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 500 propriétaires sont reconnus producteurs forestiers
- Superficie moyenne de leur boisés : 44 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
TOTAL	333 525 ha		698 424 ha	

5. RÉALISATIONS

5.1 CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires, le Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2003-2004	2002-2003
Ministre régulier	2 295 768 \$	2 029 592 \$
Ministre rexforêt	0 \$	266 176 \$
Ministre projet innovateur	0 \$	150 000 \$
Ministre volet II	11 990 \$	30 000 \$
Industrie	261 000 \$	372 366 \$
TOTAL	2 568 758 \$	2 848 132 \$

La contribution des industriels a été fixée par le MRNFP à 1.20\$/m³s. Les 54 usines qui ont contribué à l'Agence en 2003-2004 sont les suivantes :

Abitibi-Consolidated inc.	Les Paniers P. & P. inc.
Armand Duhamel et Fils inc.	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bardeaux et cèdres St-Honoré	Marc Grenier
Beaubois Coaticook	Matériaux et surplus Lefebvre inc.
Blanchette et Blanchette inc.	Mégaboïs (1989) inc.
Boiscarvin inc.	Moulin à scie Dufault et Frère inc.
Boiseries Savco inc.	Moulin à scie R. Proulx & Fils
Bois-Francis-Nord inc.	Multibois F. L. inc.
Busque et Laflamme inc.	Panneaux Maski inc.
Carrier et Bégin inc.	Produits forestiers Champlain inc.
Claude Plante	Produits forestiers St-Armand inc.
Clermond Hamel Ltée	René Bernard inc.
Clôtures Rustiques L.G. inc.	Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Bel Ache Ltée
Domtar inc. (Ste-Marie)	Scierie Cojovi senc
Fontaine inc.	Scierie La Patrie inc.
Foresbec inc.	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)	Scierie Lauzé-Joly inc.
Industries Maibec inc. (St-Pamphile)	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Industries Maibec inc. (St-Téophile)	Scierie Lucien Cardin inc.
Industries manufacturières Mégantic inc.	Scierie René Bergeron enr.
Kruger inc. (Trois-Rivières)	Scierie Tech inc.
Kruger Wayagamack inc.	Scierie Tessier et Lachance inc.
La Cie Commonwealth Plywood (Princeville)	Scierie Valcourt inc.
La Cie Commonwealth Plywood (Shawinigan)	Spruce Falls (St-Georges-de-Champlain)
Les Bois Jean-Pierre Ltée	Vexco inc.
Les Entreprises JM Champeau inc.	Wilfrid Paquet et Fils Ltée

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations de volumes par essence et territoire de MRC.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2003-2004	2002-2003
Arthabaska	67 368	100 423
Bécancour	30 198	42 695
Drummond	18 267	37 871
Érable	76 849	107 661
Nicolet-Yamaska	11 353	18 019
<i>Inconnu</i>		2 777
TOTAL	204 035	309 446

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE (m³ s.)

ESSENCE	2003-2004	2002-2003
Sapin et épinette	126 985	176 749
Mélèze	1 630	1 255
Pins	8 327	11 781
Pruche	1 438	2 419
Thuya	5 399	15 324
Résineux mélangés	7 955	11 133
Bouleau jaune	2 181	1 419
Bouleau à papier	14	100
Érable rouge	295	583
Érable à sucre	408	556
Feuillus autres	23 091	51 274
Peuplier faux-tremble	16 700	17 640
Peupliers autres	9 612	19 213
TOTAL	204 035	309 446

Les quantités 2002-2003 ont été réajustées selon les volumes reçus après l'exercice clos de l'année antérieure.

5.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les Conseils, les Comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	Organisme	Valeur	Total
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs	3 675 \$	3 675 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	700 \$	6 650 \$
	MRC de Drummond	525 \$	
	MRC de l'Érable	1 575 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	3 850 \$	
<i>Industrie</i>	A. D. Bois inc.	525 \$	8 050 \$
	Commonwealth Plywood	350 \$	
	Domtar inc.	3 000 \$	
	Spruce Falls	1 200 \$	
	Vexco inc.	2 975 \$	
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Aménagement forestier coop. Wolfe	350 \$	5 575 \$
	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	2 000 \$	
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 125 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2 100 \$	
<i>Propriétaire (spb)</i>	Syndicat producteurs bois Centre Québec	3 875 \$	5 450 \$
	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	1 575 \$	
TOUS	TOUS	29 400 \$	29 400 \$

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés sur les comités techniques de l'Agence pour un montant évalué à 600 \$.

5.3 VOILET AMÉNAGEMENT FORESTIER

5.3.1 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 ha d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

En 2003-2004, 2 450 961 \$ ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. 995 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 463 \$ tous travaux confondus.

Nous estimons la participation financière des propriétaires forestiers de 612 740 \$ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement.

Ces travaux ont été réalisés grâce au programme régulier de mise en valeur des forêts privées comparativement à trois programmes distincts pour l'an passé.

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT

TRAITEMENT	2003-2004		2002-2003				
	Régulier	%	Régulier	Rexforet	Volet II	Total	%
Préparation de terrain	314 888 \$	12.8%	309 876	51 943	0	361 819 \$	14.6 %
Mise en terre	499 363 \$	20.4 %	592 843	0	0	592 843 \$	23.8 %
Entretien de plantation	736 931 \$	30.1 %	573 055	127 818	0	700 873 \$	28.2 %
Traitements non commerciaux	134 025 \$	5.5 %	179 241	25 805	0	205 046 \$	8.2 %
Traitements commerciaux	539 900 \$	22.1 %	312 875	40 159	32 951	385 985 \$	15.5 %
Drainage et voirie	121 114 \$	4.9 %	141 943	14 936	0	156 879 \$	6.3 %
Plan d'aménagement forestier	99 070 \$	4.0 %	72 360	5 140	0	77 500 \$	3.1 %
Visite-conseil	5 670 \$	0.2 %	5 925	375	0	6 300 \$	0.3 %
TOTAL	2 450 961 \$	100 %	2 188 118	266 176	32 951	2 487 245 \$	100 %

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT

TRAITEMENT	2003-2004	2002-2003			
	Régulier	Régulier	Rexforet	Volet II	Total
Préparation de terrain	458 ha	510	115	0	625 ha
Mise en terre	1 448 543 plts	1 817 495	0	0	1 817 495 plts
Entretien de plantation	992 ha	813	173	0	986 ha
Traitements non commerciaux	153 ha	215	31	0	246 ha
Traitements commerciaux	685 ha	466	55	52	573 ha
Drainage et voirie	109 km	128	12	0	140 km
Plan d'aménagement forestier	475 plans	360	28	0	388 plans
Visite-conseil	46 visites	53	3	0	56 visites

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC

MRC	2003-2004		2002-2003	
	Montant	%	Montant	%
Arthabaska	757 420	30.9	702 527	28.2
Bécancour	462 330	18.9	489 254	19.7
Drummond	483 848	19.7	561 084	22.6
Érable	585 188	23.9	582 668	23.4
Nicolet-Yamaska	162 175	6.6	151 712	6.1
TOTAL	2 450 961 \$	100 %	2 487 245 \$	100 %

5.3.2 PROJET D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES (ÉRABLIÈRE ROUGE)

Le Ministre des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation d'un projet innovateur en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ce projet vise à l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées. Plus particulièrement, ce projet permet à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ce projet permet de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ce projet répond également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 118 135 \$ ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de ce projet spécifique. Depuis le début du projet, 23 propriétaires ont bénéficié de cet aménagement innovateur (18 en 2002-2003 et 5 en 2003-2004)

SUPERFICIE ET AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT

Traitements	2003-2004			2002-2003		
	Quantité	Montant	%	Quantité	Montant	%
Préparation de terrain	2 ha	702 \$	2.3	4 ha	3 280 \$	3.7
Ensemencement ou mise en terre	6 ha	5 588 \$	18.7	15 ha	5 287 \$	6.0
Entretien de plantation	2 ha	5 208 \$	17.4	5 ha	5 440 \$	6.2
Traitements non commerciaux				19 ha	16 212 \$	18.4
Traitements commerciaux	16 ha	12 939 \$	43.2	44 ha	43 803 \$	49.7
Suivi de travaux		5 500 \$	18.4		14 176 \$	16.0
TOTAL		29 937 \$	100 %		88 198 \$	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC

MRC	2003-2004		2002-2003	
	Montant	%	Montant	%
Arthabaska	8 726 \$	29.1	12 344 \$	14.0
Bécancour	4 753 \$	15.9	29 628 \$	33.6
Drummond			6 560 \$	7.4
Érable	14 725 \$	49.2	8 780 \$	10.0
Nicolet-Yamaska	1 733 \$	5.8	30 886 \$	35.0
TOTAL	29 937 \$	100 %	88 198 \$	100 %

5.4 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'est effectuée du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Les Agents de livraison ont présenté 1 623 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 760 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification.

Jusqu'en 2002-2003, du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs effectuait la vérification opérationnelle pour les travaux de drainage et de voirie forestière. Depuis le 1^{er} avril 2004, le mandat a été transféré à l'Agence. Celle-ci a donc assumé la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 75 prescriptions de travaux représentant un échantillonnage de 4,6 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification après traitement inclut toutes les activités. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. L'Agence a vérifié 195 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 11,1 % des traitements présentés soit plus de 15 % des sommes réclamées. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

Les résultats, tous agents de livraison confondus, donnent le bilan suivant :

Bilan de vérification opérationnelle			
		2003-2004	2002-2003
Prescription sylvicole	Administratif	97 %	100 %
	Technique	99 %	97 %
	Terrain	100 %	93 %
Rapport d'exécution	Administratif	94 %	97 %
	Technique	99 %	100 %
	Qualité	98 %	94 %
	Quantité	99 %	98 %
Général	Général	98 %	97 %

Type de travaux	2003-2004	2002-2003
Préparation de terrain	99 %	98 %
Mise en terre	96 %	99 %
Entretien	99 %	99 %
Traitements non commerciaux	98 %	91 %
Traitements commerciaux	98 %	97 %
Drainage, voirie	99 %	96 %
Plan d'aménagement	89 %	80 %
Général	98 %	97 %

5.5 MISE À JOUR DU COUVERT FORESTIER PAR TÉLÉDÉTECTION

Le dernier portrait disponible pour la gestion de la ressource forestière datait du troisième inventaire décennal, rendu disponible en 1994. Or, le territoire de l'AFBF a subi de nombreux changements depuis cet exercice et la réalisation d'un projet basé sur l'analyse d'images satellites permet de les quantifier par MRC et par municipalité. De plus en plus, les MRC intègrent la notion de couvert forestier dans leur réglementation sur l'abattage d'arbres. Certaines d'entre elles ont formé plusieurs groupes de municipalités en fonction de l'abondance ou de la rareté de la ressource. Les informations utilisées pour la formation de ces groupes demeurent à valider ou à actualiser dans certains cas, ce que permettent les résultats du présent projet. Ainsi, de nouvelles orientations concernant la ressource forestière pourront être adoptées sur la base du portrait actuel.

Le projet dote les intervenants forestiers du territoire de l'Agence d'un outil nécessaire pour optimiser la productivité des forêts et des autres ressources de la région du Centre-du-Québec. Les résultats du projet sont enrichis par l'intégration des données provenant des demandes de certificat d'autorisation des MRC, par une analyse plus fine des polygones de déboisement, par les données du projet de Kyoto et par une analyse des friches et des coupes totales. Ce portrait sera nécessairement d'une grande utilité pour la mise à jour du PPMV qui devrait normalement être adopté en 2006.

5.6 TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES

Le transfert des données numériques par les agents de livraison à l'AFBF permet d'obtenir une base de données complète des travaux subventionnés par le biais du Programme de mise en valeur des forêts privées. Une telle procédure permet notamment de fournir aux MRC et aux municipalités un outil indispensable à la protection des investissements. Elle facilite également le suivi des interventions forestières pour les agents de livraison et l'AFBF. Pour le moment, les informations de base sont reliées aux polygones, soit les informations sur le traitement, la localisation (lot, rang, municipalité, canton, unité d'aménagement), le producteur et le conseiller forestier. L'intégration des données forestières au cours de la prochaine année rendra l'exercice d'autant plus intéressant.

5.7 PROJET DE KYOTO

Réalisé pour le Service canadien des forêts, le deuxième volet d'un projet visant à répertorier les superficies reboisées entre 1990 et 1992, et originalement non régénérées selon les critères de Kyoto, a été achevé. Cette information s'avère utile pour l'AFBF en permettant de quantifier les gains de superficie forestière productive par le reboisement de terres agricoles ou de friches mal régénérées.

5.8 SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Nous procédons actuellement à la synthèse des actions posées en fonction des moyens identifiés au PPMV, ce dernier ayant été adopté en 2001. Ainsi, un portrait des actions posées est dressé en utilisant les différentes sources d'informations disponibles à l'AFBF. La prochaine étape est de consulter chacun des partenaires mandatés pour ces moyens d'actions et d'intégrer les actions posées. En fonction de ce bilan, il restera à établir les priorités pour les prochaines années.

6. PLAN D' ACTIONS 2004-2005

À la suite de l'adoption du plan de protection et de mise en valeur en 2001, l'Agence forestière des Bois-Francs en est maintenant à l'année 4 de son plan d'action. Ce plan d'action détermine les actions qui seront entreprises pour atteindre les objectifs visés dans le PPMV. Les principaux éléments du plan d'action sont les suivants :

VOLET PROTECTION

Le déboisement pour fins agricoles a été problématique ces dernières années. Depuis mai 2003 les cinq MRC du Centre-du-Québec ont toutes un règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres. Les cinq règlements ont, à un niveau différent, des mesures qui protègent la ressource forestière et une protection des investissements dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administré par l'Agence. Avec la MRC d'Arthabaska et de Drummond, l'Agence partage une ressource professionnelle afin de réaliser différents mandats dont l'application de ces RCI. L'Agence assume aussi le suivi auprès des MRC de Bécancour, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska.

VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a décidé de réduire sa participation financière de 13 % en 2004-2005. Le montant accordé à l'Agence est de 1 996 000 \$, soit une réduction de 299 000 \$ par rapport à l'exercice financier précédent. D'importantes modifications devront donc être apportées quant à la programmation des travaux pour l'année 2004-2005. La programmation initiale est la suivante :

ANNÉE 4 DU PPMV

TRAITEMENT	QUANTITÉ	MONTANT	%
Préparation de terrain	517 ha	434 250 \$	17.4
Mise en terre	1 500 000 plts	477 500 \$	19.1
Entretien	1 100 ha	726 000 \$	29.0
Traitements non commerciaux	250 ha	193 750 \$	7.8
Traitements commerciaux	700 ha	437 500 \$	17.5
Drainage, voirie	130 km	156 000 \$	6.2
Plan d'aménagement	500 paf	75 000 \$	3.0
TOTAL		2 500 000 \$	100 %

VOLET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Ce volet est une assise très importante pour assurer la protection et la mise en valeur des forêts privées de la région. Ce programme de formations aux propriétaires a comme objectif de vendre l'aménagement forestier et d'encourager les propriétaires à faire des travaux sylvicoles, et pas nécessairement avec de l'aide financière de l'Agence.

VOLET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

L'Agence forestière des Bois-Francs a déposé un projet dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II. Ce projet vise à réaliser un bilan des interventions forestières depuis 1990.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités prévues au Plan d'actions du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'AFBF et vise également à fournir un outil d'aide à l'application des règlements régissant l'abattage d'arbres (politique de protection des investissements) pour les MRC et municipalités de la région. Il vise à réaliser une mise à jour des interventions historiques sur le territoire par l'utilisation des documents conservés sous format papier. Dans une perspective d'amélioration des connaissances reliées à la forêt privée, le projet va permettre de faire le bilan des interventions passées et constitue un complément au projet de transfert de données géographiques mis en place par l'AFBF.

VOLET MULTIRESSOURCE

L'Agence maintient son objectif de réaliser des travaux multiresource. Les partenaires de l'Agence mettent beaucoup d'espoir sur les travaux forêt-faune et auprès de la Société de la Faune et Parc (FAPAQ). Dans ce dossier, l'Agence est toujours à la recherche de partenaires à levier économique.

RENCONTRE DES PARTENAIRES DE LA FORÊT PRIVÉE

Suite à l'importante diminution de la contribution financière du Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, les partenaires nationaux ont demandé la tenue d'une rencontre.

Les objectifs de cette rencontre seraient de différents ordres, mais les éléments principaux seraient le financement à long terme, le suivi des plans de protection et de mise en valeur et les irritants de fonctionnement.

7. RAPPORT FINANCIER 2003-2004

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2004

L.L.
C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca